DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU,

Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL,

Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert

HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge

**OEHLER** 

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Jean MATHIA

N° CP/2012/456 - Installation, maintien à l'emploi, formation - 2151

Aide à l'acquisition de paille pour les éleveurs suite à la sécheresse 2011 - Listes complémentaires

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au titre du dispositif d'aide à l'acquisition de paille suite à la sécheresse 2011, des subventions d'un montant total de 39 052,70 €, selon la répartition suivante :

- 36 785,10 € aux éleveurs bas-rhinois qui ont acheté de la paille hors région en direct, conformément au tableau annexé n° 1
- 2 267,60 € aux éleveurs bas-rhinois qui se sont approvisionnés par le biais de l'Association "Alsace Agri Service", conformément au tableau annexé n° 2.

Les subventions seront versées directement aux bénéficiaires sur présentation de factures justificatives acquittées.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Haf2

Accusé de réception N°: A067-226700011-20120702-68799-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 10/07/12